

PAR DELIBERATION DU 10 MARS 2014,
le conseil municipal a confié au Bureau d'études ECMO
l'élaboration du projet de PLAN LOCAL D'URBANISME

MIEUX COMPRENDRE LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le but de la commune, à travers l'élaboration du PLU, est de mieux définir l'utilisation des sols, de mieux gérer l'urbanisme, le développement de la commune, tant sur le plan démographique qu'économique tout en étant vigilant au cadre de vie et à la protection des milieux naturels et des paysages et ce dans le respect des nouvelles réglementations. Pour bien mener le projet, différentes étapes seront réalisées. Dans un premier temps, le diagnostic approfondi a étudié différents thèmes afin d'avoir une «photo» précise de la commune à un instant donné tout en tenant compte des orientations supra-communales édictées par le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France, le Schéma de Cohérence territoriale de Fontainebleau ou le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français. Ensuite, en tenant compte des contraintes et des objectifs que nous nous sommes fixés, et des obligations législatives (lois Grenelle et ALUR), nous avons avancé sur l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Puis, nous entamerons avant les vacances d'été la phase technique du zonage, des Orientations d'Aménagement et de Programmation et du Règlement.

Nous nous étions fixé comme objectif de vous informer des avancements du dossier par le biais de réunions publiques, d'affichages et d'informations sur notre site Internet.

Nous tenons également à votre disposition, en Mairie aux heures d'ouverture habituelles, les comptes rendus des diverses réunions organisées depuis quelques mois ainsi que les documents de travail. Pour vos éventuelles remarques ou interrogations, un cahier de « concertation » est associé à ces comptes rendus.

**LE DOSSIER DE CONSULTATION ET UN AFFICHAGE
SONT A VOTRE DISPOSITION EN MAIRIE,
CONSULTABLES AUX HEURES D'OUVERTURE.**

La prochaine étape est le débat sur le PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD) en conseil municipal.



Le maire

Colette Gabet.